

Canada
Province de Québec
Municipalité de Bolton-Est

Séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est,
tenue le 5 juillet 2010 à 19h à l'hôtel de ville de
Bolton-Est, sous la présidence du maire, Royal Dupuis.

Sont aussi présents:

M. Roger Gagné,	siège n° 1
M. Pierre Piché,	siège n° 2
M. Rudy Giordano,	siège n° 4
M. Daniel Lechasseur,	siège n° 5
M. Ginette Breton,	siège n° 6

Est absent, M. Jonathan Prest, siège n° 3.

M. Pierre Gagné, Secrétaire-trésorier adjoint est
présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR
de la séance ordinaire du 5 juillet 2010

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2010
4. Suivi des séances précédentes
5. Première période de questions
6. Sécurité publique
7. Héritage, Culture et Loisirs
 - 7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine
8. Environnement et Urbanisme
 - 8.1 Rapport du comité consultatif en environnement
 - 8.2 Rapport du comité de développement durable
 - 8.3 Rapport du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi
 - 8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments
 - 8.5 Adoption du règlement no 226 modifiant le règlement de zonage no 153
 - 8.6 Adoption du règlement no 227 modifiant le règlement de lotissement no 154
 - 8.7 Adoption du règlement no 228 modifiant le règlement de construction no 155
 - 8.8 Adoption du règlement no 229 modifiant le règlement de permis et certificats no 156
 - 8.9 Adoption du règlement no 230 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no 157
 - 8.10 Adoption du règlement no 231 modifiant le règlement no 71 concernant les dérogations

mineures

9. Rapport financier

- 9.1 Comptes payés
- 9.2 Comptes à payer
- 9.3 Revenus
- 9.4 Dépenses prévues
 - 9.4.1 Abrogation de la résolution 10-06-195
 - 9.4.2 Achat de ponceaux pour le chemin Bellevue
 - 9.4.3 Autorisation de dépenses : achat de matériaux et accessoires divers (travaux chemin Bellevue)

10. Rapport du Maire

11. Rapport de la MRC

12. Administration

- 12.1 Correspondance
- 12.2 Lecture de la correspondance du Ministre de Affaires municipales Laurent Lessard
- 12.3 Adoption du Règlement no 232 modifiant les règlements RU-2010-218 et RU-2010-222
- 12.4 Ouverture d'un compte au dépanneur Austin (essence pour le véhicule de voirie)
- 12.5 Achat d'un ordinateur
- 12.6 Avis de motion : règlement no 233 régissant les conditions pour le dynamitage

13. Voirie

- 13.1 Rapport du comité d'infrastructures
- 13.2 Confirmation d'embauche de l'employé temporaire en voirie et nomination à titre de chargé de projet
- 13.3 Location de terrain pour entreposage de matériaux (ch. Edge Hill, Succession Earl Paige)
- 13.4 Avis de motion : règlement no 234 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture de fossés et le drainage des eaux vers les fossés
- 13.5 Demande de soumissions par invitation pour l'asphaltage du chemin Cameron

14. Divers

15. Deuxième période de questions

16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Ayant constaté un quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 10-07-205

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2010

RÉSOLUTION 10-07-206

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010 soit adopté tel que soumis.

Adoptée.

4. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Le règlement no 225 a été transmis à la MRC pour approbation. En attente du certificat de conformité.

Les avis relatifs à l'assemblée de consultation publique pour les règlements 226 à 230 ont été publiés en français et en anglais. L'assemblée publique a été tenue de 18h à 18h40, avant la présente séance du conseil, sous la présidence du maire Dupuis.

Des entrevues ont été tenues pour l'attribution du poste d'employé temporaire de voirie. Pierre Plante a été sélectionné et est entrée en fonction le 21 juin 2010.

Le personnel et les membres du comité d'infrastructure se sont réunis pour planifier la réalisation des travaux de drainage et de remplacement de ponceaux sur le chemin Bellevue. Les repères nécessaires ont été mis en place et la planification va bon train. Le chargé de projet se charge d'obtenir des prix auprès des entrepreneurs qualifiés et assume le suivi du projet.

Le puits de l'hôtel de ville a été désinfecté et des échantillons d'eau potable ont été envoyés au

laboratoire pour analyse le 29 juin. En attente des résultats.

Une étude des curriculum vitae reçus pour le poste de chargée de projets en environnement et développement durable a été effectuée. Les entrevues débuteront sous peu.

5. Première période de questions

Le maire indique que le conseil s'est entendu pour permettre l'ajout d'une période de questions au début de l'assemblée. Celle-ci aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour. Le maire explique aussi qu'un bref résumé des sujets traités lors de la période de question apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

- Une citoyenne voulait savoir si sa demande de remboursement (surtaxe pour inscription au camp de jour) a été acceptée par la municipalité.

6. Sécurité publique

7. Héritage, Culture et Loisirs

7.1 Rapport du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, fait rapport verbalement des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil. Aucun rapport n'a été déposé.

8. Environnement et Urbanisme

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement

La présidente du comité consultatif en environnement, la conseillère Ginette Breton, dépose le rapport du comité lequel fait état des délibérations du comité lors des réunions tenues les 13 mai et 28 juin 2010. Copie dudit rapport a été remise au conseil qui en prend acte.

8.2 Rapport du comité de développement durable

Le directeur général adjoint dépose le rapport du comité de développement durable préparé par l'urbaniste Serge Côté suite à la réunion du 22 juin 2010. Copie du rapport a été remise au conseil qui en prend acte.

8.3 Rapport du comité du Programme de mise en valeur de la Vallée Missisquoi

La conseillère Ginette Breton fait rapport verbalement des activités du comité de suivi du Programme de mise en valeur de la vallée de la Missisquoi Nord. Aucun rapport n'a été déposé.

8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Le directeur général adjoint dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 30 juin 2010 incluant le rapport d'inspection forestière préparé par Emilio Lembo, inspecteur en foresterie de la MRC de Memphrémagog. Copie du rapport a été remise au conseil qui en prend acte.

8.5 Adoption du règlement no 226 modifiant le règlement de zonage no 153

RÉSOLUTION 10-07-207

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 31 mai 2010;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juillet 2010 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le *règlement no 226 modifiant le règlement de zonage no 153* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

8.6 Adoption du règlement no 227 modifiant le règlement de lotissement no 154

RÉSOLUTION 10-07-208

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 3 mai 2010 relativement aux amendes et pénalités;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 31 mai 2010 relativement aux superficie et dimensions de la nouvelle zone RUR-18;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juillet 2010 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le *règlement no 227 modifiant le règlement de lotissement no 154* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

8.7 Adoption du règlement no 228 modifiant le règlement de construction no 155

RÉSOLUTION 10-07-209

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 3 mai 2010;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juillet 2010 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le *règlement no 228 modifiant le règlement de construction no 155* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

8.8 Adoption du règlement no 229 modifiant le règlement de permis et certificats no 156

RÉSOLUTION 10-07-210

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 3 mai 2010;

ATTENDU QUE le règlement a fait l'objet d'une présentation lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 5 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le *règlement no 229 modifiant le règlement de permis et certificats 156* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

8.9 Adoption du règlement no 230 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no 157

RÉSOLUTION 10-07-211

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 3 mai 2010;

ATTENDU QUE le règlement a fait l'objet d'une présentation lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 5 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Breton

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le règlement no 230 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no 157 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

8.10 Adoption du règlement no 231 modifiant le règlement no 71 concernant les dérogations mineures

RÉSOLUTION 10-07-212

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 7 juin 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant cette séance du conseil et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le règlement no 231 modifiant le règlement no 71 concernant les dérogations mineures dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

9. Rapport financier

9.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 10-07-213

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la liste des comptes payés, conformément au règlement numéro 86-1995, au 30 juin 2010 soit approuvée.

SALAIRES

Administration6 305,26

Urbanisme	2 623,45
Environnement	684,17
Voirie	7 709,94
Élus	1 682,85

	<u>19 005,67</u>

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Desjardins Sécurité financière	2 078,04
Revenu Qc	3 336,86
Revenu Canada	1 236,02

	<u>6 650,92</u>

AUTRES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Déplacement administration	577,50
Bell Canada (mai)	461,93
Bell Canada (juin)	449,86
Bell Mobilité	77,26
Poste Canada	643,39

	<u>2 209,94</u>

TRANSPORT

Hydro-Qc	314,00

	<u>314,00</u>

HYGIENE DU MILIEU

Contrat	5 910,35
Site d'enfouissement	2 654,03
Sani-Éco	599,61

	<u>9 163,99</u>

Adoptée.

RÉSOLUTION 10-07-214

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE les comptes payés suivants, pré-autorisés par les résolutions 10-06-184, 10-05-127, 10-05-162, 10-06-177, 10-07-178 10,07-0179, 10-06-186, 10-06-190, 10-04-103 soient approuvés:

Liste des comptes à payer du 31 mai	51 633,09
Ministre de finance(Suret� du Qu�bec)	104 018,00
Shelly Fabian (traduction)	175,40
Association des amis Lac Trouers	2 197,35
Fiducie fonci�re Vall�e Ruitter	100,00
Cons. Des vallons Serpentine	1 000,00
Pierre Gagn� (Outillage)	497,72
F�te des voisins	485,03
SM Laboratoire (�tude chemin Bellevue)	13 048,35
Municipalit� d'Austin (incendie)	19 524,00

	<u>192 678,94</u>

Adopt e.

TOTAL DES COMPTES PAY S AU 30 JUIN 2010: **230 023,46**

9.2 Comptes à payer

RÉSOLUTION 10-07-215

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la liste des comptes à payer au 30 juin 2010 soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement:

MRC Memphrémagog (inventaire)	901,58
MRC Memphrémagog (achat d'arbustes)	511,86
Axion (internet)	116,26
Municipalité d'Austin (prévention incendie)	804,00
Registre foncier (droit de mutation)	36,00
Giroux & Giroux (réparation hôtel de ville)	435,18
R.T.D. (nivelage)	3 933,72
Municipalité de Potton (MVVM)	597,75
Extincteur Milton	53,63
Entreprise Raymond Cherrier (container)	921,06
Petite Caisse (essence et autres)	210,04
Pierre Gagné (déplacement)	237,64
Virginia Jasper (conciergerie)	720,00
R.I.E.D.S.M. (enfouissement)	1 985,55
Shelly Fabian (traduction)
Monty Coulombe	3 167,65
Société Mutuelle de prévention	443,10
Rémi Verreault (déplacement)	94,38
Copie rapide Magog (fourniture papeterie)	285,92
Mégabureau	317,95
Ministre du revenu	5 589,44
Serge Coté Urbaniste	4 924,39
Reciever general for Canada	2 289,49
Abil express imprimerie	334,49
Roger Gagné (déplacement)	62,40
Daniel Lechasseur (déplacement)	21,84
Excavation Guy Éthier (gravier)	33 701,38
Dominic Boisvert archiviste	467,42
Calclo 2000 inc. (calcium)	30 320,54
Alpha net (entretien informatique)	124,16
Desjardins Sécurité financière (REER)	409,80
Médias Transcontinental (Avis public)	494,93
Ascenseur Allard (entretien)	186,25
Daniel Lechasseur (matériel)	17,94
Paysagement l'Unick (entretien pelouse)	722,40
Eau Labrador	134,52
Groupe Trium inc. (gilet)	502,86
Karine Pompert (camp de jour)	200,00
Jenifer Gaudreau (Camp de jour)	122,50
Pierre Plante (essence)	88,28
Régie du bâtiment du Québec	149,16
Signo tech	651,93
Patrick Larocque (formation)	200,00
Bureau en gros	177,85
Municipalité d'Eastman (contrat incendie)	9 354,00

	<u>107 021,24</u>

Adoptée.

9.3 Revenus

Juin 2010

Taxes	219 462,12
Revenus divers	9 969,62

	229 431,74

9.4 Dépenses prévues

9.4.1 Abrogation de la résolution 10-06-195

RÉSOLUTION 10-07-216

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 10-06-195 le 7 juin 2010 pour autoriser l'achat de ponceaux dans le cadre du projet de drainage du chemin Bellevue;

ATTENDU QUE la résolution prévoyait que les ponceaux seraient facturés aux propriétaires des lots concernés;

ATTENDU QU'après vérification, il appert que cette décision n'est pas conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'abroger la résolution 10-06-195 adoptée le 7 juin 2010 et intitulée Achat de ponceaux pour revente (chemin Bellevue).

Adoptée.

9.4.2 Achat de ponceaux pour le chemin Bellevue

RÉSOLUTION 10-07-217

ATTENDU QUE des travaux d'excavation de fossé et de remplacement de ponceaux doivent être réalisés sur le chemin Bellevue;

ATTENDU QUE l'étude préliminaire de drainage réalisée par les Consultants SM recommande le remplacement de 14 ponceaux d'entrées charretières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le directeur général adjoint à procéder à l'achat et au paiement de plus ou moins 14 ponceaux en plastique d'au moins 450 mm, d'une longueur suffisante pour remplacer les ponceaux existants, le tout pour un montant ne dépassant pas 4 800\$, taxes incluses;

D'inclure cet achat au coût du projet de réfection du chemin Bellevue;

D'immobiliser ces achats conformément à la politique de capitalisation de la municipalité et d'affecter le surplus accumulé de la municipalité pour pourvoir au paiement de ces travaux.

Adoptée.

9.4.3 Autorisation de dépenses : achat de matériaux et accessoires divers (travaux chemin Bellevue)

RÉSOLUTION 10-07-218

ATTENDU QUE des travaux d'excavation de fossé et de remplacement de ponceaux doivent être réalisés sur le chemin Bellevue;

ATTENDU QUE l'achat de matériaux et d'accessoires est requis pour assurer une bonne préparation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser l'achat et le paiement de matériaux et d'accessoires pour la préparation des travaux sur le chemin Bellevue, le tout pour un montant ne dépassant pas 1000\$, taxes en sus;

D'inclure ces achats au coût du projet de réfection du chemin Bellevue;

D'immobiliser ces achats conformément à la politique de capitalisation de la municipalité et d'affecter le surplus accumulé de la municipalité pour pourvoir au paiement de ces travaux.

Adoptée.

10. Rapport du Maire

Le maire traite de différents sujets portés à son attention depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

Camps de jour:

- Plusieurs demandes de remboursement ont été acheminées à la municipalité, tant par les organisations que par les parents.
- Près d'une dizaine de familles de Bolton-Est auraient envoyé leurs enfants dans les camps de la région.

Hydro-Québec - Campagne du diagnostic résidentiel:

- Notre municipalité est fière d'annoncer qu'elle a déjà atteint 50% de ses objectifs. La campagne se termine 11 octobre prochain ;
- À compter du 10 juillet jusqu'à la fin août, des représentants d'Hydro-Québec feront du porte-à-porte

pour inciter les propriétaires à compléter leur questionnaire;

- Rappel à l'effet que les citoyens peuvent toujours compléter leurs rapports via internet (voir l'adresse sur notre site web à la page d'accueil).

Journée Portes ouvertes:

- Rencontre avec des citoyens du domaine *Berges du lac Nick*. On se plaint du manque d'équité entre les services reçus pour les taxes payées. Aussi, ils aimeraient qu'une lumière soit installée au coin de la 245 pour des raisons de sécurité. Un suivi sera effectué à cet effet.

Plan d'urgence de la municipalité:

- Une rencontre est prévue à la fin août avec des responsables du *Ministère de la sécurité civile* afin qu'ils nous guident dans la mise à jour de notre plan;
- Rappelons que parallèlement, le service de protection contre les incendies d'Austin nous a écrit pour que ledit plan soit mis à jour dans les meilleurs délais.

Changement de zonage - secteur Cimes et racines

- Une réponse par courriel a été acheminée aux citoyens de ce secteur qui avaient de nouvelles questions;
- Une étude comparative des impacts d'une zone de villégiature de 100 mètres versus 300 mètres, préparée par notre firme d'urbanisme SCU, leur a aussi été acheminée;
- Notre municipalité souhaite un consensus des résidents de ce secteur avant de considérer des changements à son règlement de zonage.

Rencontre des maires du secteur ouest: sujets discutés

- Nécessité d'organiser la section Missisquoi Nord en bassin versant;
- Ouverture des municipalités à partager des ressources spécialisées dans certains dossiers, ex, expertise de RAPPEL, du CRÉE, etc;
- Offre de Potton d'une ressource gratuite dans le cadre du programme Katimavik pour 2011;
- Convois sur les routes 243 et 245: Nous détenons des informations à l'effet que ce dossier avait fait l'objet d'une étude du *Ministère des transports* au début des années 90, à vérifier.

Fondations Rues principales:

- Invitation à un colloque le 23 septembre 2010;
- Rappelons que cet organisme pourrait nous être utile dans tout projet de revitalisation de notre village-centre.

Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes:

- Demande d'appui sur différents sujets.

11. Rapport de la MRC

Entente intermunicipale de foresterie de la MRC:

- Résolutions d'appui des municipalités de Austin, Stukely-sud, Hatley et Potton;
- Notre municipalité a déjà débuté l'utilisation de la ressource spécialisée de la MRC.

Comité ruralité:

- Le comité a approuvé des subventions pour une douzaine de projets dont plus près de chez nous à Potton (La grange ronde) et à St-Étienne (coopérative de solidarité).

Chemin des Cantons:

- Le maire a participé à une journée d'information le 16 juin dernier à Bury;
- Notre municipalité souhaite vivement faire partie du parcours du *Chemin des cantons*, surtout depuis l'avènement de notre nouveau circuit patrimonial « Bolton-Est Deux villages, une histoire » lancé récemment avec succès à Bolton-Centre et Bolton-Sud.

12. Administration**12.1 Correspondance**

Le maire fait un bref résumé de la correspondance reçue en juin 2010.

12.2 Lecture de la correspondance de différents ministères:

Conformément à la loi, le maire fait lecture de deux lettres qui lui ont été transmises par le Ministre de Affaires municipales, Laurent Lessard; à savoir :

Ministre des Affaires municipales: Laurent Lessard:

- Suite au renouvellement de l'entente Canada-Québec pour le transfert de la taxe d'accise sur l'essence, notre municipalité recevra une subvention de 475 989,00 \$ pour des travaux d'infrastructure pour les années 2010 à 2013;
- Information sur le programme d'aide financière du gouvernement du Canada pour les projets de partenariat public-privé (PPP).

Ministre délégué aux Transports: Norman MacMillan

- Confirmation de ce ministère de la somme promise de 10 000,00 \$ par le député Pierre Paradis pour l'amélioration de notre réseau routier.

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs: Mme Line Beauchamp

- Dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, notre municipalité recevra une subvention de 2 321,38 \$.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune:

Registraire

- Dépôt d'une demande de droits d'exploration minière (Claim) dans le secteur de Bolton-Centre.
- Une lettre de protestation a été acheminée à ce ministère et le dossier aussi acheminé à la MRC pour étude.

12.3 Adoption du Règlement no 232 modifiant les règlements RU-2010-218 et RU-2010-222

RÉSOLUTION 10-07-219

ATTENDU QUE la municipalité a adopté les règlements numéro *RU-2010-218 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques* et numéro *RU-2010-222 sur le colportage*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ces règlements pour rendre inopérants les articles qui prévoient le remplacement des règlements antérieurs puisqu'aucun autre règlement relativement à leur objet n'avait été adopté par la municipalité auparavant;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 7 juin 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant cette séance du conseil et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'adopter le *règlement numéro 232 modifiant les règlements numéro RU-2010-218 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques et numéro RU-2010-222 sur le colportage* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

12.4 Ouverture d'un compte au dépanneur Austin (essence pour le véhicule de voirie)

RÉSOLUTION 10-07-220

ATTENDU QUE les employés municipaux qui utilisent le camion de voirie de la municipalité doivent eux-mêmes déboursier les frais d'approvisionnement en essence et en demander le remboursement par la suite;

ATTENDU QUE l'ouverture d'un compte au dépanneur Austin simplifierait l'administration des factures d'essence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le directeur général adjoint à faire ouvrir

un compte au dépanneur Austin visant l'achat d'essence pour le camion de voirie et les autres appareils fonctionnant à l'essence;

D'ordonner la mise en place d'une procédure facilitant le suivi de ces achats en exigeant des employés municipaux d'obtenir et remettre au directeur général adjoint les coupons de caisse afférents, d'y indiquer le kilométrage du camion au moment du plein, et de faire mention du nombre de litres d'essence achetés sur le registre du camion;

D'autoriser le paiement des factures à échéance pour autant que la procédure ait été suivie.

Adoptée.

12.5 Achat d'un ordinateur

RÉSOLUTION 10-07-221

ATTENDU QU'ordinateur a dû être remplacé rapidement parce qu'il était désuet et qu'il ne fonctionnait plus correctement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

De ratifier l'achat d'un ordinateur, incluant l'écran et la licence Windows 7 au montant maximum de 1000,00 \$ taxes incluses et d'autoriser le paiement de la facture à échéance.

Adoptée.

12.6 Avis de motion: règlement no 233 régissant les conditions pour le dynamitage

Le conseiller Daniel Lechasseur donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé « Règlement no 233 régissant les conditions pour le dynamitage » sera présenté pour étude et adoption.

13. Voirie

13.1 Rapport du comité d'infrastructures

Le directeur général adjoint dépose les comptes-rendus des réunions du comité d'infrastructures tenues les 8 et 22 juin 2010. Copies des comptes-rendus ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

13.2 Confirmation d'embauche de l'employé temporaire en voirie

RÉSOLUTION 10-07-222

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 juin, le conseil a autorisé le directeur général adjoint à procéder à l'embauche, pour trois mois, d'un employé temporaire pour assurer la bonne marche et la surveillance des travaux de voirie pour la période estivale;

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'embauche de M. Pierre Plante qui a accepté le poste proposé;

ATTENDU QUE Pierre Plante est entré en fonction depuis le 21 juin 2010;

ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer M. Plante à titre d'adjoint à l'inspecteur en bâtiments pour lui permettre d'assister l'inspecteur dans ses fonctions et d'agir en son absence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE confirmer l'embauche de Pierre Plante pour une période de trois mois à compter du 21 juin 2010 à titre de chargé de projet en voirie;

ET de nommer M. Pierre Plante à titre d'adjoint à l'inspecteur en bâtiments pour la durée de son embauche à titre temporaire.

Adoptée.

13.3 Location de terrain pour entreposage de matériaux (ch. Edge Hill, Succession Earl Paige)

RÉSOLUTION 10-07-223

ATTENDU QUE la municipalité a procédé en 2009 à des travaux de creusage de fossé et de redressement de chemin sur le chemin Baker Pond et que les matériaux (roc concassé) ont été déposés temporairement sur le terrain de la Succession Earl Paige, avec l'autorisation des propriétaires;

ATTENDU QUE des travaux de réfection du chemin sont prévus au cours de l'été près de l'étang Baker;

ATTENDU QUE les propriétaires du terrain ont demandé à la municipalité de déplacer ces matériaux avant la fin d'octobre parce qu'ils entravent l'accès à leur terrain;

ATTENDU QU'IL serait avantageux pour la municipalité d'obtenir une entente de location de terrain pour poursuivre l'entreposage des matériaux à cet endroit plutôt que de devoir les déplacer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le paiement des frais de location du terrain au montant de 65\$ par mois, à la Succession Earl Paige (att. Else Paige), pour l'entreposage de matériaux appartenant à la municipalité;

ET D'autoriser le paiement des frais de transport des matériaux hors du site advenant qu'ils n'aient pas été enlevés le 30 octobre 2010.

Adoptée.

13.4 Avis de motion: règlement no 234 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés

La conseillère Ginette Breton donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé « Règlement no 234 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés » sera présenté pour étude et adoption.

13.5 Demande de soumissions par invitation pour l'asphaltage du chemin Cameron

RÉSOLUTION 10-07-224

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire réaliser des travaux de pavage sur le chemin Cameron pour un montant ne dépassant pas 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Piché
APPUYÉ PAR : Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE mandater le directeur général adjoint afin qu'il prépare un appel d'offres par invitation pour l'asphaltage du chemin Cameron et d'inviter les entrepreneurs suivants : Construction DJL et Les Entreprises Bourget.

Adoptée.

14. Divers

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

- Un citoyen s'interroge sur l'installation d'une nouvelle ligne électrique sur le chemin Public;

- Une question a été adressée au conseil concernant les lumières de rues et l'obligation d'avoir des lumières de rue à chaque intersection;
- Un citoyen a trouvé que le gravier épandu cette année est sablonneux et que cela pourrait occasionner de la sédimentation dans les cours d'eau dans son secteur;

Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressées au conseil, le maire met fin à la période de questions.

16. Levée de la séance

La levée de la séance a été proposée par la conseillère Ginette Breton à 20h54.

Le tout, respectueusement soumis,

Royal Dupuis
Maire

Pierre Gagné
Secrétaire-trésorier adjoint

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.